



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2011**

À une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**Mme Ginette Moreau, mairesse**

M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4  
M. André Sévigny, conseiller n° 5  
M. Bernard Ouellet, Conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 9 personnes sont présentes dans la salle.

---

Je, Ginette Moreau, mairesse, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de mairesse dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
Ginette Moreau

Je, Léopold Rousseau, conseiller no 1, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
Léopold Rousseau

Je, Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Lamontagne

Je, Jonathan Moreau, conseiller no 3, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Moreau

Je, Julie Rousseau, conseillère no 4, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
Julie Rousseau



Je, André Sévigny, conseiller no 5, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
André Sévigny

Je Bernard Ouellet, conseiller no 6, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Apollinaire et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

\_\_\_\_\_  
Bernard Ouellet

---

## ORDRE DU JOUR

### PRÉLIMINAIRES :

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits

### ÉTUDE :

---

#### 7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 665-2011
- b. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 666-2011
- c. Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 667-2011
- d. Avis de motion règlement n° 665-2011
- e. Avis de motion règlement n° 666-2011
- f. Avis de motion règlement n° 667-2011
- g. PIIA patrimoine et affichage – 16, rue du Collège
- h. PIIA affichage – 294, rue Laurier
- i. PIIA patrimoine – 128, rue Principale
- j. Dérogation mineure – 386, rue des Bois

#### 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Achat de vélo de « spinning »

#### 9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Achat de bottes de sécurité pour les pompiers
- b. Achat de blousons toutes saisons

#### 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Mandat à SNC-Lavalin
- b. Avis de motion – règlement 675-2011 modifiant certaines annexes du règlement 318-98 sur la circulation

#### 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
- b. Subvention au Club de Patinage artistique Ste-Croix
- c. Avis de motion – règlement n° 668-2011 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2012
- d. Avis de motion – règlement n° 669-2011 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2012
- e. Avis de motion – règlement n° 670-2011 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2012



**12. ADMINISTRATION**

- a. Avis de motion règlement n° 676-2011 relatif à la tarification de certains biens, locations et services municipaux
- b. Quote-part pour le transport adapté Lobicar – année 2012
- c. Renouvellement des assurances municipales
- d. Appui au Centre de la petite enfance Jolibois pour l'obtention de places en service de garde
- e. Services juridiques annuels 2012

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2012
- b. Réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élu(e)s
- c. Appui pour les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches pour le maintien des comtés en région
- d. Avis de motion et présentation du règlement 672-2011 sur le traitement des élus
- e. Avis de motion règlement 677-2011 sur la délégation de pouvoir de certains fonctionnaires ou employés

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

15205-12-2011  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

15206-12-2011  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

**Salaires bruts payés - Novembre**

Ginette Moreau Daigle	2 353,62 \$
Léopold Rousseau	855,86 \$
Jean-Pierre Lamontagne	855,86 \$
Jonathan Moreau	855,86 \$
André Sévigny	855,86 \$
Julie Rousseau	855,86 \$
Bernard Ouellet	855,86 \$
Martine Couture	5 403,04 \$
Cathy Bergeron	4 597,39 \$
Martin Miller	2 493,72 \$
Renault Lepage	4 797,46 \$
Dany Lamontagne	3 736,98 \$
Linda Fortin	1 873,83 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>30 391,20 \$</b>
Employés voirie et bureau :	<b>52 189,29 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>7 605,28 \$</b>
Bibliothèque, entretien ménager, brigadières :	<b>3 740,00 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>7 489,08 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour novembre 2011 :</b>	<b>101 414,85 \$</b>



### Comptes payés - Novembre

Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	598,50 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives	6 990,47 \$
Groupe Négotel	Téléphones du 11 oct. au 21 nov.	473,52 \$
Télus Mobilité	Cellulaires	922,92 \$
SAAQ	Permis spécial pour gratte d'hiver	168,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 486,13 \$
Télus	Cabine tél., internet, Centrex	842,49 \$
Ministre des Finances	Demande d'autorisation	523,00 \$
Hydro-Québec	Électricité	744,15 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	183,02 \$
SADC Lotbinière	Déjeuner-conférence	30,00 \$
CLD de Lotbinière	Souper des gens d'affaires	200,00 \$
Office de Tourisme de Lotbinière	Renouvellement adhésion	150,00 \$
Hockey mineur Lotbinière	Publicité dans album souvenir	60,00 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle	1 127,31 \$
Sonic	Propane	4 138,67 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 468,95 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	49,52 \$
Postes Canada	Apollinairois et avis dépôt du rôle	825,66 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 815,74 \$
Construction Léandre Demers	Remb. dépôt - certificat de localisation	200,00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	729,67 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 188,64 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 nov. au 21 déc.	480,62 \$
Mike	Appareils Mike	35,66 \$
Petite Caisse bibliothèque	Renflouement	117,29 \$
Carole Laverdière	Remb. de taxes payées en trop	420,41 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de novembre 2011 :</b>		<b>46 970,34 \$</b>

### Comptes payés Service des Loisirs - Novembre

Nathalie Lemay (Studio Hypnose)	Inscriptions	170,00 \$
Caroline Daigle	Remboursement cours Karibou	150,00 \$
Samuel Bergeron	Surveillance de gymnase	280,31 \$
École des Quatre-Vents	Location du gymnase	199,50 \$
Sylvie Croteau	Remboursement réservation	142,41 \$
Club Holstein de Lotbinière	Remboursement dépôt de salle	50,00 \$
Chantale Rousseau	Remboursement cours	75,00 \$
<b>Total des comptes payés des loisirs pour le mois de novembre 2011 :</b>		<b>1 067,22 \$</b>

### Comptes à Payer - Novembre

9212-7638 Québec inc.	Transport de niveleuse	165,19 \$
Acklands Grainger	Crayon et seau	45,70 \$
Aide informatique G. Gosselin inc.	Services informatiques	134,09 \$
Alimentation Beausnesne	Nettoyeur	115,92 \$
Guylaine Aubé	Remb. achat cafetière pour biblio.	100,25 \$
Batteries du Québec inc.	Batterie pour système d'alarme biblio.	20,44 \$
Cathy Bergeron	Remb. de frais de déplacement	71,28 \$
Biolab	Analyses d'eau	258,61 \$
Bo-Body	Réparation réclamation assurance	2 064,98 \$
Boivin & Gauvin inc.	Tuyaux	432,92 \$
Boulons et Écroux A.M. inc.	Pièces	99,40 \$

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Buroplus	Papeterie	278,84 \$
Caisse populaire	2 <sup>e</sup> versement bâtiment du 11, Industrielle	58 241,54 \$
Camions Freightliner Québec inc.	Pièces	92,39 \$
Canac	Lumières de Noël	771,61 \$
Carquest	Pièces	201,82 \$
Casse-Croûte Chez Lizon	Intervention pompier et déjeuner-conférence	439,98 \$
CGER	Location d'octobre et réparation camion	8 232,21 \$
CER Turmel enr.	Pièces	152,43 \$
Certified Laboratories	Nettoyeur et protecteur	1 038,26 \$
COLBO	Réparer clôture	340,07 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	839,75 \$
Constructo Sé@o	Appel d'offres	72,09 \$
Construction Lemay	Travaux débroussailleuse	2 392,43 \$
La Coop Seigneurie	Fil barbelé	74,03 \$
Corporation Sun Media	Appel d'offres	280,26 \$
Croquignolet inc.	Atelier de cuisine	211,90 \$
Marcel Croteau	Ménage d'octobre et novembre	1 189,26 \$
CTM	Antenne et base	56,33 \$
Distribution Brunet inc.	Rehaussements	1 367,75 \$
Nicolas Duchesne	Remb. frais de déplacement	189,00 \$
Enseigne Pala	Lettrage	11,39 \$
Entreprises Lévisiennes	Enrobé bitumineux	117,17 \$
Envir'eau puits	Honoraires professionnels	797,48 \$
Ernest Joubert inc.	Réparation niveau au laser	1 014,49 \$
ESSOR	Ajustement assurances	82,58 \$
Exova	Analyses d'eau	166,91 \$
Fleuriste St-Agapit	Décès de Mme Gertrude Pelland	74,50 \$
Linda Fortin	Équipement pour activités culturelles	1 054,34 \$
Garage G. Rousseau	Pose de pneus balancés	30,42 \$
Alain Laviolette, consultant	Honoraires professionnels assurances	1 100,00 \$
Good Year	Pneus	460,44 \$
Harvey	Roulettes	65,85 \$
Hewitt	Inspections annuelles	1 150,64 \$
Impressionne-Moi	Papier	769,85 \$
Isotech	Lavage vêtements de pompiers	520,01 \$
ITT W & WW	Entretien station d'égout	3 308,45 \$
Jacques Caron	Produits d'entretien	396,69 \$
Jean-Pierre Delisle	Divers travaux	403,87 \$
Louise Jobidon	Remb. achats et l'heure du conte nov.	335,71 \$
John Meunier	Chlore	1 489,00 \$
LCS	Recherche de fuite	296,21 \$
Laboratoire Diesel	Injecteur	427,22 \$
L. Delisle inc.	Divers travaux	5 570,94 \$
Librairie Renaud Bray	Livres	873,68 \$
Linde	Pièces et gants	636,27 \$
Marché Veilleux	Déjeuner-conférence et caucus	142,16 \$
Mini-Moteur R.G.	Filtre à air et lame	13,93 \$
M.R.C. Lotbinière	Quote-part de décembre	43 850,75 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de décembre - récupération	4 276,42 \$
Municipalité Saint-Agapit	Entraide incendie	172,37 \$
Municipalité Saint-Antoine	Entraide incendie	736,61 \$
Judith Nadeau	Fermeture barrière chalet des loisirs	300,00 \$
Paul Grimard	Agrandissement du périmètre urbain	1 082,29 \$
Performance C2	Versement de décembre	3 919,02 \$
Permafib	Pop rivets	74,05 \$
Porte de garage SM	Ajuster porte de garage	142,41 \$
PG Solutions	Séminaire et réinstallation logiciel	740,52 \$
Protection incendie PC	Air pack, réparation, extincteur, etc.	242,04 \$
Publications Québec	Volumes	187,98 \$
Quincaillerie 2000	Pièces et accessoires	241,13 \$
Ray-Car	Pierre	302,25 \$

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Réal Huot	Pièces	351,29 \$
Régis Côté & associés	Centre multifonctionnel	8 544,38 \$
Remorquage Saint-Apollinaire	Transport de la zamboni	113,92 \$
Réseau Biblio	Volumes perdus	157,96 \$
P.S.C. Québec inc.	Lames	79,18 \$
Robert Boileau inc.	Roue pour zamboni	81,80 \$
Service d'incendie en commun	Entraide automatique	60,98 \$
Services Frimas inc.	Maintenance d'octobre	273,99 \$
Service Routier ML	Réparer 10 roues	284,81 \$
Sinaction	Conférence d'Éric Sinopoli et rédaction	2 050,65 \$
SNC-Lavalin	Surveillance	2 166,66 \$
Soudure J.M. Chantal	Conteneur	1 110,77 \$
S.S. inc.	Valve à gaz - Entraide	878,04 \$
Stelem	Extension (eau potable)	2 008,50 \$
Tecknolaser	Cartouches pour imprimante	185,36 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance	314,29 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Luminaires centre des loisirs et enlever filet	1 807,99 \$
Marie-Hélène Vézina	Taxes	85,08 \$
Voltec	Entretien du réseau d'éclairage	838,49 \$
Wolseley	Compteur d'eau et pièces	1 423,24 \$
Würth	Pièces	169,22 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2011 :</b>		<b>180 535,37 \$</b>

15207-12-2011  
point no 6

## TRANSFERTS DE CRÉDITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les crédits suivants soient transférés et que les comptes ci-après énumérés soient renfloués.

LES DÉPENSES	DÉBIT	CRÉDIT
<b>ADMINISTRATION</b>		
ADM. SERV. PROF. - COMPTABLES	500,00 \$	
ADM. ASSURANCES	50,00 \$	
ADM. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	65,00 \$	
ADM. LOC. MACH/OUTILLAGE	2 000,00 \$	
ADM. SERV. PROF. SCIENT. & GÉNIE		2 615,00 \$
<b>TOTAL - ADMINISTRATION</b>	<b>2 615,00 \$</b>	<b>2 615,00 \$</b>
<b>SAAQ</b>		
SAAQ - C.S.S.T.	300,00 \$	
SAAQ - FRAIS DE BANQUE	600,00 \$	
SAAQ - FRAIS DE POSTE		300,00 \$
SAAQ - RÉMUNÉRATION		600,00 \$
<b>TOTAL - SAAQ</b>	<b>900,00 \$</b>	<b>900,00 \$</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE</b>		
POMPIERS - ENT. MACH/OUTIL. & EQUIP.	700,00 \$	
POMPIERS - ALIMENTS & REPAS	150,00 \$	
POMPIERS - PIÈCES & ACCESSOIRES	1 000,00 \$	
POMPIERS - ÉLECTRICITÉ	2 300,00 \$	
POMPIERS - ASS. DÉDUCTIBLE	150,00 \$	
POMPIERS - FORMATION		3 000,00 \$
POMPIERS - FRAIS DE DÉPLACEMENT		1 300,00 \$
<b>TOTAL - SÉCURITÉ INCENDIE</b>	<b>4 300,00 \$</b>	<b>4 300,00 \$</b>
<b>VOIRIE MUNICIPALE</b>		
VOIRIE - CSST	1 200,00 \$	
VOIRIE - IMMATRICULATION	125,00 \$	
VOIRIE - ENT. & REP. BÂTIMENT	100,00 \$	
VOIRIE - ENT. & REP. VÉHICULES	750,00 \$	
VOIRIE - ESSENCE	7 100,00 \$	
VOIRIE - HUILE À CHAUFFAGE	1 200,00 \$	
VOIRIE - PAPETERIE	200,00 \$	
VOIRIE - DEP. PUBL. & INFORMATION		800,00 \$

# Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



VOIRIE - FORMATION		800,00 \$
VOIRIE - PRODUITS CHIMIQUES		6 500,00 \$
VOIRIE - ENT. & REP. INFRASTRUCTURE		2 575,00 \$
ÉCLAIRAGE - ENT. & REP. MACH/OUTILLAGE	2 500,00 \$	
ÉCLAIRAGE - ÉLECTRICITÉ	5 000,00 \$	
NEIGE - DÉPÔT À NEIGE		7 500,00 \$
SIGNALISATION - LIGNAGE	720,00 \$	
SIGNALISATION - PIÈCES & ACCESSOIRES		720,00 \$
<b>TOTAL - VOIRIE MUNICIPALE</b>	<b>18 895,00 \$</b>	<b>18 895,00 \$</b>
<b>TRAITEMENT D'EAU POTABLE</b>		
TRAITEMENT D'EAU - COMMUNICATION	400,00 \$	
TRAITEMENT D'EAU - ESSENCE	850,00 \$	
TRAITEMENT D'EAU - PRODUITS CHIMIQUES	1 150,00 \$	
TRAITEMENT D'EAU - ARTICLES DE NETTOYAGE	65,00 \$	
TRAITEMENT D'EAU - ÉLECTRICITÉ	10 000,00 \$	
TRAITEMENT D'EAU - ENT & REP. INFRAST.		8 000,00 \$
TRAITEMENT D'EAU - SERV. SCIENT. & GÉNIE		4 465,00 \$
<b>TOTAL - TRAITEMENT EAU</b>	<b>12 465,00 \$</b>	<b>12 465,00 \$</b>
<b>TRAITEMENT EAUX USÉES</b>		
TRAITEMENT EAUX USÉES - POSTES	125,00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - PUBLICITÉ	75,00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - INFRASTRUCTURE	10 000,00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - ÉLECTRICITÉ	4 600,00 \$	
TRAITEMENT EAUX USÉES - SCIENT. & GÉNIE		8 000,00 \$
TRAITEMENT EAUX USÉES - ENT. & REP. MACH.		6 800,00 \$
RÉSEAU ÉGOUT - REP. INFRASTRUCTURE	500,00 \$	
RESEAU EGOUT - ENT. & REP. MACH.	1 000,00 \$	
RÉSEAU ÉGOUT - SCIENT. & GÉNIE		1 500,00 \$
<b>TOTAL - DISTRIBUTION EAU</b>	<b>16 300,00 \$</b>	<b>16 300,00 \$</b>
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME &amp; DÉVELOPPEMENT</b>		
URBANISME - ASSURANCE COLL.	500,00 \$	
URBANISME - SERV. PROF. SCIENT.	3 000,00 \$	
URBANISME - INFORMATIQUE	50,00 \$	
URBANISME - LOC. MACH./OUTILLAGE	500,00 \$	
URBANISME - ESSENCE	200,00 \$	
URBANISME - PIÈCES & ACCESSOIRES	200,00 \$	
URBANISME - ARTICLES DE NETTOYAGE	20,00 \$	
URBANISME - PUBLICITÉ		1 000,00 \$
URBANISME - FRAIS DÉPLACEMENT		500,00 \$
URBANISME - ENT. VÉHICULE		800,00 \$
URBANISME - ENT. & REP. MACH/OUTILLAGE		2 170,00 \$
<b>TOTAL - AMÉNAGEMENT &amp; URBANISME</b>	<b>4 470,00 \$</b>	<b>4 470,00 \$</b>
<b>INDUSTRIES &amp; COMMERCE</b>		
PARC. IND. & DÉV. - CONFÉRENCE	13 200,00 \$	
PARC. IND. & DÉV. - SCIENT.		13 200,00 \$
<b>TOTAL - INDUSTRIES &amp; COMMERCE</b>	<b>13 200,00 \$</b>	<b>13 200,00 \$</b>
<b>HORTICULTURE</b>		
HORTICULTURE - ENT. PARC & TERRAIN	700,00 \$	
HORTICULTURE - CONT. EMPLOYEUR		700,00 \$
<b>TOTAL - HORTICULTURE</b>	<b>700,00 \$</b>	<b>700,00 \$</b>
<b>SALLE COMMUNAUTAIRE</b>		
SALLE COMM. - ART. DE NETTOYAGE	300,00 \$	
SALLE COMM. PROD. CHIMIQUES		300,00 \$
<b>TOTAL - SALLE COMMUNAUTAIRE</b>	<b>300,00 \$</b>	<b>300,00 \$</b>
<b>LOISIRS</b>		
LOISIRS - CONT. EMPLOYEUR	950,00 \$	
LOISIRS - FRAIS POSTES	175,00 \$	
LOISIRS - INFORMATIQUE	125,00 \$	
LOISIRS - ARBITRES	5 750,00 \$	
LOISIRS - FRAIS BANQUE	300,00 \$	
LOISIRS - LOC. MACH/OUTILLAGE	250,00 \$	
LOISIRS - ENT. VÉHICULES	150,00 \$	
LOISIRS - MACH/OUTILLAGE	1 000,00 \$	
LOISIRS - PIÈCES & ACCESSOIRES	750,00 \$	
LOISIRS - PAPETERIE	150,00 \$	
LOISIRS - SERV. PROFESSIONNELS		9 600,00 \$
<b>TOTAL - LOISIRS</b>	<b>9 600,00 \$</b>	<b>9 600,00 \$</b>



<b>TERRAIN DE JEUX</b>		
TDJ - RÉMUNÉRATION	2 040,00 \$	
TDJ - CONT. EMPLOYEUR	190,00 \$	
TDJ - CSST	45,00 \$	
TDJ - ÉPICERIE	75,00 \$	
LOISIRS - SERV. PROF.		2 350,00 \$
SOCCER - ARBITRES	900,00 \$	
SOCCER - PIÈCES & ACCESSOIRES	90,00 \$	
SOCCER - ASS. & ABONNEMENT		990,00 \$
FÊTE AU VILLAGE - A-P FAMILIALE	55,00 \$	
FÊTE AU VILLAGE - SOIRÉE		55,00 \$
<b>TOTAL - TERRAIN DE JEUX</b>	<b>3 395,00 \$</b>	<b>3 395,00 \$</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>		
BIBLIO. - RÉMUNÉRATION	250,00 \$	
BIBLIO. - CONT. EMPLOYEUR	25,00 \$	
BIBLIO. - CSST	5,00 \$	
BIBLIO. - POSTE	40,00 \$	
BIBLIO. - DÉP. COMMUNICATION	300,00 \$	
BIBLIO. - INFORMATIQUE	300,00 \$	
BIBLIO. - PIÈCES & ACCESSOIRES	20,00 \$	
BIBLIO. - ARTICLES DE NETTOYAGE	100,00 \$	
BIBLIO. - LIVRES PERDUS	100,00 \$	
BIBLIO. - FRAIS DÉPLACEMENT		68,00 \$
BIBLIO. - DÉPENSES DE PUBLICITÉ		20,00 \$
BIBLIO. - ASSURANCES		18,00 \$
BIBLIO. - FORMATION		70,00 \$
BIBLIO. - ASS. & ABONNEMENT		85,00 \$
BIBLIO. - ACHAT DE LIVRES		400,00 \$
BIBLIO. - ENT. & RÉP. MACH/OUTILLAGE		300,00 \$
BIBLIO. - RESPONSABLE		179,00 \$
<b>TOTAL - BIBLIOTHEQUE</b>	<b>1 140,00 \$</b>	<b>1 140,00 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>70 685,00 \$</b>	<b>70 685,00 \$</b>

15208-12-2011  
point no 7a

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 665-2011**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'y intégrer des nouvelles dispositions pour régir l'implantation des maisons en rangées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 28 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 665-2011.





15209-12-2011  
point no 7b

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 666-2011**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 afin de définir les zones où les usages « piste de course » et « piste de karting » sont autorisés;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la LAU, il est possible de limiter en nombre et même en taille, s'il y a lieu, les usages autorisés dans une zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 28 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 666-2011.

---

15210-12-2011  
point no 7c

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 667-2011**

ATTENDU QUE la Municipalité a introduit des normes sur les piscines résidentielles en adoptant le règlement numéro 400-2001 en septembre 2001;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles le 23 juin 2010;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) a eu lieu le 28 novembre 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 667-2011.

---



15211-12-2011  
point no 7d

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 665-2011**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 ayant pour objet d'inclure de nouvelles dispositions visant à régir l'implantation des habitations en rangées.

---

15212-12-2011  
point no 7e

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 666-2011**

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 visant à contingenter l'usage « piste de course » sur le territoire, ainsi que pour autoriser l'usage « piste de karting » à l'intérieur de la zone 195 I.

---

15213-12-2011  
point no 7f

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 667-2011**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 visant à modifier les normes relatives aux piscines résidentielles.

---

15214-12-2011  
point no 7g

#### **PIIA PATRIMOINE ET AFFICHAGE – 16, RUE DU COLLÈGE**

ATTENDU QUE le requérant est le mandataire pour la propriété portant le numéro de lot 3 384 412 d'une superficie de 4011.7 m<sup>2</sup> dans la zone 149 P située au 16, rue du Collège;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-602 afin d'installer une enseigne autonome en cour avant sur la propriété;

ATTENDU QUE le requérant a également fait une demande de permis numéro 2011-601 afin d'installer une remise de 14.86 m<sup>2</sup> de superficie, recouverte de déclin de vinyle blanc et de bardeaux d'asphalte pour la toiture;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-602 et dans la demande de permis numéro 2011-601.

Adopté à l'unanimité

---

15215-12-2011  
point no 7h

#### **PIIA AFFICHAGE – 294, RUE LAURIER**

ATTENDU QUE le requérant a été mandaté par le propriétaire du lot 4 875 094, d'une superficie de 6116.1 m<sup>2</sup> dans la zone 105 I située au 294, rue Laurier;



ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-586 afin d'installer une enseigne autonome en cour avant et une enseigne murale sur le mur de façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ce certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'installation de l'enseigne murale et l'enseigne autonome telle que demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-586 soit autorisée.

Adopté à l'unanimité

---

15216-12-2011  
point no 7i

### **PIIA AFFICHAGE – 128, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Apollinaire est propriétaire du lot 3 383 528, d'une superficie de 10 472.7 m<sup>2</sup> dans la zone 149 P situé au 128, rue Principale;

ATTENDU QUE la Fabrique a fait une demande de certificat d'autorisation numéro 2011-612 afin d'abattre plusieurs arbres malades et rendus dangereux sur le terrain du cimetière;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'abattage des arbres soit autorisé comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2011-612.

Qu'il soit suggéré à la Fabrique de Saint-Apollinaire de planter de nouveaux arbres.

Adopté à l'unanimité

---

15217-12-2011  
point no 7j

### **DÉROGATION MINEURE – 386, RUE DES BOIS**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2011-065 a été faite pour le lot 3 382 949 d'une superficie de 1828.3 m<sup>2</sup> dans la zone 34 A situé au 386, rue des Bois;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure concerne la superficie du lot de 1828.3 m<sup>2</sup> et sa largeur de 22.86 mètres;

ATTENDU QUE le cadastre de la propriété a été autorisé par la résolution numéro 3787 en 1982 en tenant compte des dimensions d'un lot desservi;

ATTENDU QUE le lot est non desservi et que la norme du règlement de zonage numéro 320 en vigueur en 1982 spécifiait une superficie de 20 000 pi<sup>2</sup> et une largeur de terrain de 115 pieds;

ATTENDU QU'il y a lieu de régulariser cette propriété;

ATTENDU QUE les normes pour un lot non desservi dans le règlement de lotissement numéro 591-2007 sont une superficie minimale de 2800 m<sup>2</sup> et une largeur minimale de 45 mètres;



ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 novembre 2011;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2011-065 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

---

15218-12-2011  
point no 8a

### **ACHAT DE VÉLO DE « SPINNING »**

ATTENDU QUE les participants aux cours d'entraînement physique demandent des cours de « spinning » depuis plusieurs sessions;

ATTENDU QU'aucun cours de ce genre ne se donne dans la région;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues pour l'achat de 16 vélos Gymnetic RX :

- Montpetit Vital Pro : 13 344.00 \$
- Lessard Bicycle Vanier : 13 280.00 \$
- Body Gym Équipements : 11 360.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 16 vélos Gymnetic RX au coût de 11 360.00 \$ plus les taxes applicables auprès de Body Gym Équipements.

Adopté à l'unanimité

---

15219-12-2011  
point no 9a

### **ACHAT DE BOTTES DE SÉCURITÉ POUR LES POMPIERS**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de 20 paires de bottes de travail Acton méthane noir;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

- St-Gilles Surplus : 100.00 \$
- Linde : 107.50 \$
- Cordonnerie Touche-à-Tout : 119.95 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 20 paires de bottes Acton auprès du plus bas soumissionnaire, St-Gilles Surplus 28690733 Québec inc., au coût total de 2278.50 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

15220-12-2011  
point no 9b

### **ACHAT DE BLOUSONS TOUTES SAISONS**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de 19 blousons incendie toutes saisons, avec écussons;



ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Martin & Lévesque (1983) inc. : 124.45 \$
- Les Distributeurs R. Nicholls : 190.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 19 blousons incendie toutes saisons auprès du plus bas soumissionnaire, Martin & Lévesque (1983) inc., au coût total de 2693.82 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

---

15221-12-2011  
point no 10a

### **MANDAT À SNC-LAVALIN**

ATTENDU QUE le développement du territoire contribue à l'augmentation des surfaces imperméables et, par conséquent, à l'augmentation des eaux de ruissellement canalisées;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs imposera de nouvelles exigences pour la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la Municipalité doit démontrer au MDDEP que le projet de développement résidentiel du secteur de la rue des Orchidées respectera ces exigences en matière de gestion des eaux pluviales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme SNC-Lavalin pour la conception et la préparation des plans de construction d'un bassin de rétention et la modification des plans et devis de construction du projet portant le numéro 501 248 pour la somme de 12 750 \$ plus les taxes applicables.

Ces frais, en plus des frais de 5080 \$ autorisés dans la résolution numéro 15158-2011 adoptée le 3 octobre dernier, seront partagés au prorata des superficies des terrains entre les bénéficiaires du bassin de rétention.

Adopté à l'unanimité

---

15222-12-2011  
point no 10b

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 675-2011 MODIFIANT CERTAINES ANNEXES DU RÈGLEMENT 318-98 SUR LA CIRCULATION**

Avis de motion est par les présentes donné par Julie Rousseau, conseillère no 4, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de modifier certaines annexes du règlement 318-98 sur la circulation.

---

15223-12-2011  
point no 11a

### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU le coût élevé des inscriptions, la Municipalité a pris la décision d'augmenter la subvention à 75 \$ par enfant pour les clubs de patinage artistique;



ATTENDU QU'il y a 29 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 2175 \$ à raison de 75 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

---

15224-12-2011  
point no 11b

### **SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Ste-Croix sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire et 75 \$ par enfant pour les clubs de patinage artistique;

ATTENDU QU'il y a 1 enfant de Saint-Apollinaire qui est inscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique Ste-Croix, une subvention de 75 \$.

Adopté à l'unanimité

---

15225-12-2011  
point no 11c

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 668-2011 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2012**

Avis de motion est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2012.

---

15226-12-2011  
point no 11d

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 669-2011 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION DE L'EAU AU COMPTEUR 2012**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2012.

---

15227-12-2010  
point no 11e

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 670-2011 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES TARIFS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012**

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2012.

---



15228-12-2011  
point no 12a

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 676-2011 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, LOCATIONS ET SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement relatif à la tarification de certains biens, locations et services municipaux.

15229-12-2011  
point no 12b

**QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR – ANNÉE 2012**

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2012;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté Lobicar pour l'année 2011 était à 1.58 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité renouvelle l'entente avec le transport adapté Lobicar pour l'année 2012 et accepte de payer sa quote-part à 1.75 \$ par habitant pour un total de 8900.50 \$.

Adopté à l'unanimité

15230-12-2011  
point no 12c

**RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE le contrat des assurances municipales doit être renouvelé;

ATTENDU la réception de la soumission d'Essor;

ATTENDU QUE cette firme est en mesure de procéder au renouvellement avec une prime de :

* Assurance générale :	67 775.00 \$
* Pompiers volontaires :	665.00 \$
* Bénévoles :	500.00 \$
* Taxe 9 % :	6 204.60 \$
* Automobile :	10 650.00 \$
* Équipement entrepreneur :	1 203.00 \$
* Taxe 5 % :	592.65 \$

**TOTAL 87 590.25 \$**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De renouveler, pour l'année 2012, les assurances municipales, au montant de 87 590.25 \$.

Adopté à l'unanimité



15231-12-2011  
point no 12d

**APPUI CENTRE DE LA PETITE ENFANCE JOLIBOIS POUR L'OBTENTION DE  
PLACES EN SERVICE DE GARDE**

ATTENDU QUE la liste d'attente du CPE Jolibois s'élève à 390 enfants, dont 145 de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de répondre aux besoins des familles;

ATTENDU QU'une des priorités énumérées lors du colloque MRC Famille 2010 est de développer des places en service de garde;

ATTENDU QUE les places en service de garde sont essentielles pour attirer et retenir des familles dans la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'être partenaire avec le CPE Jolibois pour répondre aux besoins des familles pour les prochaines années.

D'appuyer la demande de développement de 109 nouvelles places à St-Apollinaire.

De fournir le terrain jugé nécessaire, après entente entre les deux parties, au développement de ces nouvelles places.

Adopté à l'unanimité

---

15232-12-2011  
point no 12e

**SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2012**

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2012;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations et activités courantes de la Municipalité
- Frais de télécopies

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De l'acceptation de l'offre de services du cabinet Joli-Cœur, Lacasse, avocats, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

---





15233-12-2011  
point no 13a

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h 30.

9 janvier 2012	6 février 2012
5 mars 2012	2 avril 2012
7 mai 2012	4 juin 2012
9 juillet 2012	13 août 2012
10 septembre 2012	1 <sup>er</sup> octobre 2012
5 novembre 2012	3 décembre 2012

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

15234-12-2011  
point no 13b

### RÉCEPTION DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLU(E)S

ATTENDU QUE les membres du Conseil doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires afin de pouvoir siéger en toute légalité lors des séances du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De recevoir les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Adopté à l'unanimité

15235-12-2011  
point no 13c

### APPUI POUR LES DÉMARCHES DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES POUR LE MAINTIEN DES COMTÉS EN RÉGION

ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une *Proposition révisée de délimitation – second rapport*, datée d'août 2009 et rendue publique en février 2010;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec est de retrancher trois circonscriptions, soit en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE la proposition de cette nouvelle carte électorale diminue le poids politique des régions;



ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution no CA-1011-04-109, à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- Le respect des communautés naturelles;
- Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
- Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
- Le respect du principe de la congruence des territoires;
- La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;

ATTENDU QUE pour modifier la *Loi électorale du Québec*, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;

ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;

ATTENDU QUE les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette Coalition;

ATTENDU la résolution no CA-1011-05-127 adoptée par la CRÉ en date du 4 novembre 2010, à l'effet de confirmer officiellement l'adhésion de la CRÉ à la CMCR;

ATTENDU QUE le projet de loi no 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, a été présenté à l'Assemblée nationale, mais n'a pas été adopté par les parlementaires lors de la clôture de la session parlementaire le 10 juin 2011;

ATTENDU QUE le projet de loi no 19 prévoit augmenter le nombre de circonscriptions de 125 comtés à 128, sauvant ainsi les trois comtés menacés dans les trois régions concernées;

ATTENDU QUE les membres de la CMCR ont rencontré M. Yvon Vallières, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, et M. Stéphane Bédard, porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions démocratiques, afin de connaître leur position quant à la carte électorale avec pour l'objet de rappeler le projet de loi n<sup>o</sup> 19 et ainsi obtenir 128 comtés au Québec tout en maintenant les trois circonscriptions menacées;

ATTENDU QUE le premier ministre, M. Jean Charest, a annoncé publiquement lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu le 30 septembre 2011 qu'il était pour le maintien des comtés en région et qu'il pourrait rappeler le projet de loi no 19;

ATTENDU QUE la CRÉ se déclare très préoccupée par la perte d'une circonscription électorale en Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, de rappeler à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi no 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, pour un vote par tous les parlementaires permettant ainsi de sauver les circonscriptions électorales menacées dans les régions de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches.

Que la municipalité de Saint-Apollinaire appuie les démarches de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches pour le maintien des comtés en région, y compris le maintien des huit circonscriptions électorales de la région de la Chaudière-Appalaches;



De transmettre la présente résolution aux personnes suivantes :

- M. Jean Charest, premier ministre et chef du Parti Libéral du Québec
- Mme Pauline Marois, chef de l'Opposition officielle et chef du Parti québécois
- M. Gérard Deltell, chef de la deuxième Opposition officielle et chef de l'Action démocratique du Québec
- M. Amir Khadir, député de Mercier et cochef du Parti Québec Solidaire
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions, de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac
- Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches
- M. Michel Lagacé, président, Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
- M. Bertrand Berger, président, Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en régions

Adopté à l'unanimité.

15236-12-2011  
point no 13d

## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 672-2011 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

Avis est par les présentes donné par Bernard Ouellet, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 652-2011 relatif à la rémunération des élus municipaux.

### **Présentation du règlement 672-2011 :**

*ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;*

*ATTENDU QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux et que le conseil désire modifier ledit règlement, par l'ajout d'un article;*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2011 par Bernard Ouellet, conseiller n° 6;*

*ATTENDU QU'une présentation du règlement fut présentée en séance du conseil le 5 décembre 2011;*

*ATTENDU QU'un avis public a été publié le 15 décembre 2011, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans l'Apollinairois de décembre 2011;*

*IL EST PROPOSÉ PAR :*

*ET RÉSOLU à l'unanimité*

*Qu'un règlement portant le n° 672-2011 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.*

### **ARTICLE 1**

*Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.*

### **ARTICLE 2**

*D'ajouter l'article 4.1 au règlement 652-2011 :*

*La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies aux articles 4 & 5 du règlement 652-2011 seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier.*



*Pour établir l'augmentation de la rémunération annuelle totale incluant la rémunération de base et l'allocation des dépenses, il faut lui appliquer le pourcentage selon la convention collective des employés municipaux en vigueur.*

**ARTICLE 3**

*Le présent règlement prend effet rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.*

**ARTICLE 4**

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.*

15237-12-2011  
point no 13e

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 677-2011 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE CERTAINS FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS**

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement relatif à la tarification de certains biens, locations et services municipaux.

15238-12-2011  
point no 16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 5 décembre 2011 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

15239-12-2011  
point no 17

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 5 décembre 2011, à 20 h 57.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

***Prochaine séance du conseil : le lundi 9 janvier 2012***